

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF96

présenté par  
M. Colas, rapporteur

-----  
**ARTICLE 23**

À l'alinéa 3, remplacer les mots :

« ci-dessus »

par les mots :

« au présent 4° ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.